



# CHAMPVANS Infos

N° 300  
Été 2022

## Réfection de la RD 6

**Impressionnants travaux de nuit  
au coeur de la commune !**



### BUDGET

*Le budget 2022  
en un coup d'oeil !*

*Page 6*

### Dossier

*Réfection de la RD6  
& Stationnement*

*Pages 8 et 9*

### Environnement

*Projet participatif  
Bio diversité champvanaise*

*Page 10*

# Infos pratiques

## Etat civil

### Nos joies

■ **Ezio AMIOT-VANTILLARD ROY**

*né à Dole le 23 janvier 2022*

### Baptême civil

■ **Marceau MORIZOT** baptisé le 12 juin 2022

### Nos peines

■ **Patrice HURTARD** décédé le 17 avril 2022 à Dole

■ **Gérard VIVERGE** décédé le 18 mai 2022 à Dole

# A savoir



## RECENSEMENT

Les jeunes HOMMES et jeunes FILLES nés en 2006 doivent se présenter à partir de leur anniversaire au secrétariat de Mairie pour y être recensés, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité. Une attestation de recensement - indispensable pour toutes les inscriptions aux examens scolaires, concours administratifs ou au code de la route - leur sera délivrée.

### Champvans Infos

Trimestriel d'information municipale de la mairie de Champvans

Directeur de la publication : **Dominique MICHAUD**

Rédacteur en chef : **Bruno DUPUIS**

Conception, Rédaction & Crédits photos : Mairie de Champvans

Impression David Graphic : 800 ex. / Dépôt légal : 11/12/1989

# Agenda

## Juillet

- 4** **Apéro-lectures**  
*18H00 / 20H00 - Médiathèque*

---

- 7** **Ecoutons : la Bib'lit haut !**  
*16H30 / 17H30 - Médiathèque*

---

- 11 - 13** **20 ans du club de pétanque (APCFR)**  
*17H00 / 22H00 - Village ou stade*

---

- 14** **Concours pétanque entre villageois**  
*14H00 / 20H00 - Stade*

---

- 15** **Concours départemental de pétanque**  
*14H30 - Stade*

## Août

- 1** **Apéro-lectures**  
*18H00 / 20H00 - Médiathèque*

---

- 4** **Ecoutons : la Bib'lit haut !**  
*15H30 / 17H30 - Médiathèque*

## Septembre

- 2** **Reprise des activités section "3C"**  
*14H00 - Foyer Rural*

---

- 5** **Apéro-lectures**  
*18H00 / 20H00 - Médiathèque*

---

- 11** **2<sup>ème</sup> Balade artisanale et gourmande**  
*09H00 à 18H00 - Centre du village*

---

- 17** **Trail "découverte" Traversée du Grand Dole**  
*15H00 - Salle des fêtes*

**1<sup>er</sup> trail Traversée du Grand Dole**  
*15H30 - Salle des fêtes*

**Repas de la Traversée du Grand Dole**  
*20H00 - Salle des fêtes*

---

- 18** **Marches de la Traversée du Grand Dole**  
*A partir de 07H45 - Salle des fêtes*

## Octobre

- 3** **Apéro-lectures**  
*18H00 / 20H00 - Médiathèque*

---

- 15** **Balade en forêt**  
Pour apprendre à repérer, cueillir et cuisiner des plantes sauvages  
*10H00 - Médiathèque*



**S**ubventions pour la maison médicale : une équation à 3 inconnues pour l'Etat, le Département et le Grand Dole.

Comme toutes collectivités, nos investissements sont financés soit par un recours à l'emprunt, soit par l'autofinancement et souvent aussi par des subventions.

Ces dernières proviennent généralement de l'Etat ou d'autres collectivités comme la Région, le Département, le Grand Dole ou très rarement de l'Europe. Cette année est particulière au niveau des demandes de subventions car 2 phénomènes se sont conjugués. Tout d'abord, le cycle électoral qui fait que les collectivités investissent plutôt faiblement en début de mandat pour augmenter

sensiblement en fin. La raison est simple, les premières années sont consacrées aux études et les suivantes aux réalisations.

Ensuite vis-à-vis de la crise sanitaire et économique qui a suivi, les communes ont été incitées à investir pour soutenir l'activité économique et certains critères d'accès aux subventions ont été assouplis. Ce qui s'est traduit bien évidemment par un accroissement notable des demandes. Par exemple, concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (Etat) sur l'arrondissement de Dole, l'enveloppe 2021 était de 6 M€ pour 230 projets. En 2022, 330 dossiers ont été déposés pour 22 M€ de demandes.

**Une nécessaire réforme des politiques de subventions**

La difficulté que nous avons rencontrée lors du vote du budget était qu'à ce moment-là, nous n'étions pas capables d'affirmer avec certitude que toutes les subventions seraient versées !

Pour la DETR il nous a été demandé de

hiérarchiser nos demandes sans garantie pour notre dossier maison médicale. L'aide pouvait donc être de 657K€ ou 0 € !

Pour les fonds de concours du Grand Dole, le mécanisme étant nouveau, pouvions-nous espérer être aidés sans connaître le niveau ?

Pour le Département, notre dossier allait-il être subventionné de 150 K€ par la Dotation Jura ou de 25 K€ par les Amendes de Police ?

Que d'inconnues dans cette équation !!!

Fort heureusement, la situation s'est éclaircie depuis, nous attendons les attributions officielles des aides pour les communiquer. Il serait néanmoins temps de réformer ce mode de fonctionnement qui oblige les Communes à s'engager sans connaître à l'avance le taux de subventionnement. Voter un plan de financement devient un exercice hasardeux !

**Dominique MICHAUD**

**Maire & Vice-président du Grand Dole**

**Ce bulletin est le 300ème !**



Que de temps passé depuis le **1<sup>er</sup> numéro daté du 5 mai 1977**. C'est l'équipe de René ROQUELLE élue aux élections municipales de mars 1977 qui innove en lançant le 1<sup>er</sup> exemplaire d'une longue série. Il est noté dans le premier Mot du Maire : « *Ce bulletin modeste par sa présentation, vous apportera, je l'espère, l'information que nous vous avons promise et que vous souhaitez avoir sur la gestion que vous nous avez confiée. Ouvert à toutes les sociétés, ce bulletin permettra aussi aux habitants de mieux connaître les activités locales et contribuera à développer les contacts et échanges d'idées, fructueux pour la collectivité au sein de laquelle nous devons nous sentir tous solidaires* ».

**45 ans après nous sommes toujours dans cette même philosophie !** Vous informer au mieux, développer les contacts et les échanges. Bien sûr, il a évolué au cours d'une période aussi étendue. Tant dans sa forme éditoriale que grâce aux progrès techniques des copieurs. L'apparition d'une vraie couverture se fait dès le numéro 24, puis la première photo avec le n°135 à l'arrivée de l'équipe d'Alain RABY en mars 1989. La première page en couleur avec le n°149 en décembre 1990 et tout en couleur depuis le n°266 en octobre 2013.

A notre élection en mars 2001 nous décidons d'une évolution sensible. En juin 2001, le bulletin d'informations municipales n° 206 devient « *Champvans Infos* » sous l'impulsion de Jean-Bertrand GONNET. Il se transforme de nouveau avec le n°292 et l'arrivée de Bruno DUPUIS et des nouveaux membres de la commission information. L'élaboration d'un chemin de fer, d'une nouvelle charte graphique sur un format 16 pages et l'externalisation de l'impression sont les dernières évolutions.

**Les actualités communales sont à retrouver aussi sur le site Internet, sur Facebook ou en téléchargeant l'application Intramuros.**

# Les échos du conseil

Retrouvez dans chaque numéro la synthèse des délibérations votées lors des derniers conseils municipaux. Le détail et l'ensemble des délibérations sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune : [champvans.fr](http://champvans.fr) (rubrique votre commune / délibérations)

## Conseil du 29 mars 2022

Le conseil s'est prononcé sur le budget "forêt" ainsi que sur le budget communal.

➔ Pour la partie "forêt" en 2021, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 86.032,29 € contre 57.758,59 € au titre des dépenses soit un résultat positif de 28.273,70 €.

En investissement, les dépenses se sont élevées à 44.681,71 € et les recettes à 28.188,00 € soit un résultat positif de 16.493,71 €.

40.256,19 € ont été affectés à l'apurement du déficit antérieur au titre du budget 2021

Concernant le budget primitif 2022, le montant a été voté en équilibre à hauteur de 138.452,29 € concernant la section fonctionnement et à hauteur de 106.053,46 € au titre des investissements.

➔ Concernant le budget "communal" pour 2021, le compte de gestion laisse apparaître un résultat positif de 237.452,97 € en fonctionnement (898.131,81 - 660.678,84) et un résultat négatif de 314.081,47 € en investissement (513.023,55 - 198.942,08)

363.138,25 € ont été affectés à l'apurement du déficit antérieur.

Concernant les subventions aux associations, elles s'élèvent à 10.028,25 € auxquelles s'ajoutent la somme de 1.820 € au titre des subventions votées par le CCAS.

Concernant le budget primitif 2022, le montant a été voté en équilibre à hauteur de 931.084,74 € en fonctionnement et à hauteur de 3.098.558,56 € en investissement.

➔ Le conseil a validé la procédure d'appel d'offres lancée pour les travaux de construction de la maison médicale, du parking et des espaces verts et en a approuvé le montant des travaux à 763.659,44 € HT.

De même il a approuvé l'appel d'offres relatif à l'aménagement, la mise en sécurité d'un carrefour (RD6) et la création d'une voie de desserte pour un montant de 292.703,15 € HT.

➔ Le conseil a arrêté la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux téléphoniques d'Orange pour 2022 à hauteur de 1.005,47 €

## Conseil du 18 mai 2022

➔ Afin de financer la construction de la maison médicale, le conseil a décidé de contracter auprès du Crédit Agricole de Franche Comté un emprunt de 500.000 € sur 25 ans au taux fixe de 1,73%.

➔ Le conseil - dans la nécessité de nommer la nouvelle voirie qui desservira la maison médicale et la pharmacie puis sera connectée aux lotissements Jardins Fontaine pour desservir le nouveau quartier - a validé le choix du nom de rue du Saule Blanc avec les numéros impairs à gauche et les numéros pairs à droite. La maison médicale aura donc le n°1 et la pharmacie le n°3.

➔ Suite au déclassement de la voirie communale de la parcelle ZK386 sise rue de Miarle, le conseil municipal a décidé la cession d'une parcelle de 1a13ca pour un montant de 40 €/m<sup>2</sup> à M. et Mme Stéphane SAUCE.

## Sécheresse et canicule : soyons tous vigilants !

Cet été encore nous risquons de connaître un double phénomène de manque d'eau et de période caniculaire. Afin d'en limiter les conséquences soyons tous responsables en adoptant des gestes simples et de bon sens ...

**SÉCHERESSE**

**Adoptons les gestes écocitoyens**

**Rappelons-nous des gestes à adopter au quotidien**

Je privilégie les douches aux bains.

Je ne laisse pas couler l'eau inutilement (lavage des mains, des dents, du visage).

Je recycle l'eau de lavage des légumes et fruits pour arroser mon jardin.

Je remplis les machines avant de les faire tourner.

Je n'arrose que lorsque c'est nécessaire.

Je surveille les fuites d'eau et les répare.

Ma commune est en **Vigilance**

Retrouvez toutes les informations concernant la sécheresse, telle que les arrêtés et les comptes-rendus de la cellule sécheresse, sur : <https://jura.gouv.fr> ou sur le site Propluvia

PRÉFET DU JURA  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**SÉCHERESSE DEPUIS LE 2 JUIN 2022**

**Protégeons nos ressources d'eau en agissant !**

Ne pas remplir sa piscine de plus 1m<sup>3</sup> sauf premier remplissage après travaux.

Ne pas laver sa voiture chez soi. Réduire le lavage de sa voiture en station.

Ne pas irriguer les champs par aspersion de 11h à 18h (sauf légume de plein champ, maréchage, soja semence et maïs semence).

Ne pas arroser les massifs fleuris, les pelouses, les jardins, potagers et terrains sportifs aux heures les plus chaudes (11h à 18h).

Fermer les fontaines en circuit ouvert (privé, publique).

Ne pas arroser les terrains de golf de 11h à 18h.

Ne pas laver ses façades, toitures et terrasses.

Ma commune est en **ALERTE**

**Sans oublier les gestes écocitoyens**

Retrouvez toutes les informations concernant la sécheresse, telle que les arrêtés et les comptes-rendus de la cellule sécheresse, sur : <https://jura.gouv.fr> ou sur le site Propluvia

PRÉFET DU JURA  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Démolir pour aménager

**L'idée de créer une maison médicale provient d'une longue réflexion qui trouve sa source bien avant la reprise du cabinet du docteur PELZ-FERRY par les docteurs JACQUEY et HARAND en 2014. L'offre de soin sur notre Commune qui comprend également 2 infirmières, 2 chirurgiens-dentistes, 1 kinésithérapeute et 1 pharmacien est adaptée à notre population. Cette structure permettra de regrouper des professionnels de santé sous le même toit. Les 2 médecins et les 2 infirmières se sont, dès le début, montrés très intéressés, d'autant plus qu'ils travaillent en étroite collaboration. D'autres professionnels paramédicaux vont rejoindre ce groupement.**



Maison



Cordelier

La Municipalité a étudié de multiples propositions d'implantation d'un groupe médical. L'emplacement initial au cœur du lotissement Champs Fontaine, pertinent à ce moment-là, s'est vu remis en cause par la volonté de notre pharmacienne, le Dr Declipeur, de construire un bâtiment neuf à proximité

de la maison médicale afin de développer son activité. Notre projet venait alors de prendre une autre dimension en se transformant en pôle santé avec le binôme maison médicale / pharmacie. L'emplacement initial se trouvait alors complètement remis en cause. Le choix de déplacer l'officine a été confirmé par le nouveau pharmacien, le Dr Loisel.

Suite à des successions, trois maisons se sont trouvées en vente quasiment en même temps dans un secteur central, accessible, suffisamment étendu et qui permettait d'installer une voirie de desserte du futur quartier. Le Conseil municipal a donc décidé de les acquérir ainsi qu'un terrain les jouxtant. La maison Bongain a été revendue, une grande partie du terrain étant conservée. Les maisons Politano et Cordelier ont dû être démolies pour faire place à la maison médicale et au parking.



Maison



Politano

Démolir est toujours un acte traumatisant. Cependant le village a été réaménagé par de multiples démolitions au cours de son évolution. Elles ont permis d'adapter les voiries (*rues de la Gare, Lanouzière, Gleitz*), de créer des places (*1<sup>er</sup> Mai, St Gengoux, de Hüffenhardt, Babet*) ou de permettre l'implantation d'équipements publics (*mairie et maison médicale*). Le pôle médical est la première tranche d'un nouveau quartier.

Les premiers travaux de construction de la maison médicale, de la pharmacie et de création du nouveau carrefour et de la voirie ont débuté le 31 mai. La durée des travaux sera d'environ 1 an. A suivre ...

*NB : La nouvelle voirie va permettre, dans un premier temps l'accès à la maison médicale et à la pharmacie, puis à terme la connexion avec le lotissement Champs-Fontaine. Elle a été nommée par le conseil municipal "Rue du Saule Blanc". Pourquoi ce choix alors que cet arbre n'est pas présent (pour le moment) à cet endroit ?*

*Le Saule Blanc, Salix alba, est réputé pour ses propriétés anti-inflammatoires et anti-douleur depuis l'Antiquité. Son écorce contient une molécule, la saligénine qui transformée en acide salicylique puis en acide acétylsalicylique, donne naissance à l'aspirine. De l'aspirine à la pharmacie en passant par la maison médicale, il n'y a qu'un pas !*

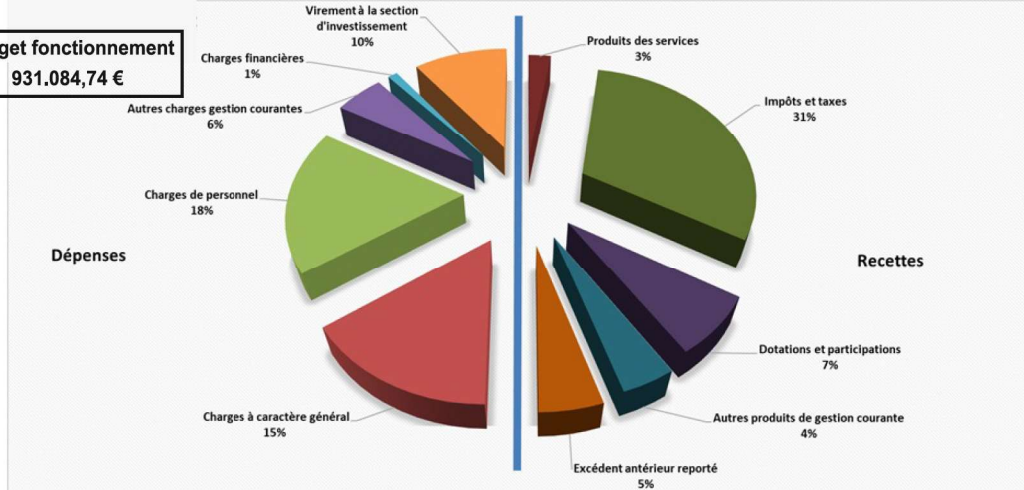


Rue du Saule Blanc  
(Nouvelle voirie)



Emplacement de la maison médicale

# BUDGET 2022



Le budget Investissement voté est de 3.098.558,56 €.

Sont repartitionnées en bleu les principales recettes et en rouge les principales dépenses. Il comprend d'autres lignes qui s'annulent en dépenses et recettes et qui ne sont pas détaillées afin de ne pas multiplier les chiffres.

### Principales recettes d'investissement : 853.387 €

- Subventions voirie / réseaux et espaces verts : 74.699 €
- Bâtiments : 7.443 €
- Maison médicale et voirie : 692.522 €
- Vidéoprotection : 16.174 €
- Eclairage stade : 30.663 €
- Acquisitions foncières : 30.734 €
- DéTECTEURS de CO<sub>2</sub> pour les écoles : 1.152 €

### Principales dépenses d'investissements : 1.717.158 €

- Maison médicale et voirie : 1.083.786 €
- Acquisitions foncières (Jardins Fontaine, ruine Gueritey) : 197.351 €
- Bâtiments (sacristie, logement presbytère,...) : 114.180 €
- Sécurité (vidéoprotection,...) : 65.923 €
- Voirie : 55.310 €
- Extension réseaux secs rue du Saule Blanc : 51.921 €
- Renforcement électrique rue de Dole : 49.287 €
- Equipements sportifs et jeux : 47.700 €
- Réseaux eau potable : 18.000 €
- Matériel et informatique : 11.400 €
- Environnement (arboretum, Mont, plantation haies) : 9.500 €
- Espaces verts : 7.500 €
- Ecole (matériel, sécurité, livres) : 4.800 €
- Cimetière : 500 €

## LES TAXES COMMUNALES EN 2022

### La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

La TFPB concerne le propriétaire d'un bien immobilier. Elle est établie pour une année entière dans la commune où est situé le bien imposable, même en cas de vente et selon la situation au 1<sup>er</sup> janvier.

Le mode de calcul est associé à la valeur cadastrale (base d'imposition) et aux taux votés par les collectivités territoriales. Le revenu cadastral équivaut à la valeur locative du bien, correspondant à un loyer annuel s'il était loué, diminué de 50 % (frais de gestion, assurance, amortissement, entretien et réparation). Exonérations possibles (personnes âgées, handicapées, condition modeste). La taxe des ordures ménagères (TOM) s'y ajoute.

**Le taux communal est de 39.61%,  
inchangé en 2022**

### La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

La TFPNB concerne les propriétaires de terres, bâtiments ruraux, dépendances, jardins et parcs...

La base d'imposition est constituée de la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement forfaitaire de 20%. Pour calculer le montant de la TFPNB il faut multiplier la base d'imposition par le vote de la collectivité territoriale dans laquelle est situé votre terrain.

Elle est majorée d'une taxe additionnelle pour financer les chambres d'agriculture. Exonérations possibles : jeunes agriculteurs, terres agricoles biologiques, terres en zone humide...

**Le taux communal est de 27.68%  
inchangé en 2022**

### La taxe d'habitation (TH)

La TH est en réforme depuis 2018. Auparavant, elle était calculée selon les caractéristiques du local (confort, dimension, revenus et composition du foyer).

En 2021, 80 % ne la payent plus et les 20 % restant ont eu un abattement de 30 %. Ils auront un nouvel abattement de 65 % en 2022 (il restera 25 %) et en 2023 suppression totale (sauf pour les résidences secondaires).

**Le taux communal est de 9.26%  
inchangé en 2022**

### Evolution des Bases

Les indices de prix ont fait évoluer les bases de valeurs locatives (en particulier les prix de l'énergie) ce qui provoque une hausse de 3.4 % pour 2022, donc mécaniquement une hausse des impôts locaux.

*La fabrique de l'entreprise Technologies et Habitats est installée sur la ZAE de la Gare depuis septembre 2021. Elle procède actuellement à une nouvelle phase de recrutement de 20 personnes avec comme objectif de doubler sa production dans les meilleurs délais.*



TH dont le siège social (ainsi que la conception et commercialisation) est installé à Saint-Félix (Haute-Savoie) produit à ce jour ces modules uniquement à Champvans. **Ce site est le modèle d'usine, un point d'excellence, qui sera répliqué** dans un 1<sup>er</sup> temps près de Soissons, puis à Tours, avec comme ambition de mailler le territoire dans les 5 années à venir. Les modules étant volumineux (jusqu'à 13 m de long, 4 m de large et 3 m de haut) et transportables uniquement par convois exceptionnels, chaque fabrique desservira un rayon de 300 km. La position géographique de Champvans permet de rayonner dans notre Région ainsi que sur Rhône-Alpes.



Les modules à structure bois sont préfabriqués à 90 % dans cet atelier pour être ensuite montés par les équipes de TH sur les chantiers. Cette installation dure environ 3 semaines. Les modules assemblés constituent des logements, des maisons. Ils sont complètement équipés (réseaux eau, évacuations, électrique, sanitaires, rangements, revêtements de sol et muraux), prêts à être habités.

Les clients sont des promoteurs privés, des bailleurs sociaux. Un contrat important est sur le point d'être signé avec un grand groupe du BTP.



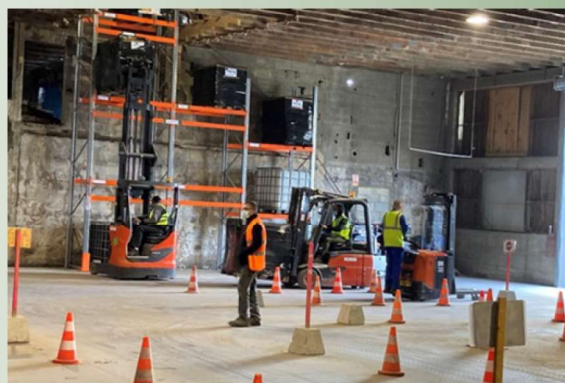
**Des postes à pourvoir en septembre :**  
<https://candidat.pole-emploi.fr/offres/recherche/detail/133kckc>

1 module sort de la fabrique par jour ←  
Objectif : 2 modules / jour après la 2<sup>ème</sup> vague de recrutement en cours ←  
300 modules, tous différents, livrés ←  
100 logements fabriqués ←



**Le centre de formation abskill, plus connu sous son ancien nom de Forget, est installé sur la ZAE de la Gare depuis environ 5 ans. Il est l'une des 40 entités de formation professionnelle de l'entreprise abskill. Cette dernière regroupe depuis 2021 Forget, Fauvel et Céforas Formation.**

La plateforme de Champvans forme aux métiers de la logistique, de la manutention et du transport. Elle délivre des Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) pour différents appareils de levage, nacelles ou grues et des titres professionnels (équivalence CAP). Des habilitations électriques et formations Sauveteur Secouriste du Travail sont délivrées.



8 salles de cours entièrement neuves sont disponibles pour la partie théorie et un vaste hall permet de former les stagiaires à la manipulation des engins. Depuis la salle informatique ou à distance, il est possible de disposer de multiples formations.



Environ 20 stagiaires fréquentent le centre par semaine. Les principaux clients sont des entreprises locales : Colruyt, Stanley, ITM pour des préparations plutôt orientées autour des métiers de préparateur de commande ou agent magasinier. Des formations adaptées aux personnes qui désirent évoluer professionnellement, hiérarchiquement ou réorienter leurs carrières sont disponibles également.

Contacts : <https://www.abskill.com/> 03.84.70.21.31 7

## La Route Départementale n° 6 se refait une beauté



Des travaux d'envergure de réfection de la RD6 ont été réalisés par le Département sur les rues de Dole, Gleitz et Lanouzière par l'entreprise SJE du 25 avril au 29 avril.

Ces interventions, effectuées de nuit pour permettre une circulation quasi-normale en journée et ne pas gêner les commerçants, ont perturbé le sommeil des riverains. Nous remercions tous les Champvannais pour leur patience et leur compréhension.

La réfection du revêtement des places de stationnement au centre bourg était du ressort de la Commune, le coût est de 18.419 €.

### Les travaux en quelques chiffres :

- ➔ 8 personnes présentes pour le rabotage et 15 personnes pour l'enrobé
- ➔ 10 camions
- ➔ 815 tonnes d'enrobé, pour une épaisseur de 5 cm
- ➔ Surface 6.300 m<sup>2</sup> pour 850 m de linéaire



### Création d'une zone 30 au centre village



**Nous poursuivons la création d'aménagements destinés à réduire la vitesse des véhicules.**

Parallèlement à ce chantier, la municipalité en a profité pour installer 4 ralentisseurs en bitume pour plus de durabilité.

3 coussins berlinois délimitent la zone 30 entre la fontaine Saint Gengoux / la place du 1<sup>er</sup> Mai / le bas de la rue de Damparis.

Le 4<sup>ème</sup> renforce l'action des chicanes rue Lanouzière



Fontaine St Gengoux



Place du 1<sup>er</sup> mai



Bas rue de Damparis



## FLEURISSEMENT ET CRÉATION DE NOUVEAUX MASSIFS



Avec l'aide de l'adjoint en charge du fleurissement, les employés ont réalisé de nouveaux massifs : rue de Damparis, rue de l'Eglise et place du 1<sup>er</sup> mai.

Des plantes vivaces ont été paillées avec de la pouzzolane et de la brique pilée pour limiter l'entretien et embellir durablement notre commune.



Les pots colorés, déjà présents l'année dernière, se sont offert une beauté avec des plantes annuelles et vivaces au centre de la commune.



La municipalité a engagé de nombreux et onéreux travaux pour l'accessibilité PMR et la protection des piétons avec la réfection des trottoirs rues Lanouzière, de la République, de l'Eglise et Gleitz.

Or, nous constatons régulièrement que certains riverains prennent ces espaces pour des places de stationnement **empêchant la bonne circulation des piétons et poussettes.**

Conscients que le stationnement peut être compliqué au centre de la commune, nous rappelons aux habitants possédant une cour ou un garage de stationner leur véhicule dans leur propriété, ceci pour le bien de tous et le respect des règles de sécurité routière. Par avance, nous vous en remercions.

## STATIONNEMENT ET SECURITE



## CLÔTURE ANCIENNE MAISON BONGAIN

Pour faciliter la vente de la maison Bongain, notre équipe technique a réalisé une clôture en grillage, délimitant ainsi la parcelle de la maison vendue et le futur carrefour de la maison médicale.



## L'ECHO DU RADAR (PEDAGOGIQUE)

Depuis 2005, Champvans s'est doté d'un radar pédagogique. Force est de constater que la majorité des véhicules circulant dans notre village - que ce soit en y entrant ou dans le sens de la sortie - roulent bien au-dessus des vitesses autorisées.



### Exemple de la Route de Dole / Vitesse limitée à 50 km/h

Les vitesses relevées entre le 01/07 et le 21/12/2021 montrent que

**plus de 60 % des véhicules étaient en infraction.**

(Contrôle sur près de 3.400 véhicules)

### Exemple de la Route de Sampans / Vitesse limitée à 80 km/h

Les vitesses relevées entre le 22/12/2021 et le 20/03/2022 montrent que

**plus de 39 % des véhicules roulaient à une vitesse de plus de 90 km/h.**

(Contrôle sur près de 2.200 véhicules)

**On ne peut que regretter ces incivilités quotidiennes qui mettent la population en danger, en faisant fi de toutes règles de sécurité. Il est de la responsabilité de chacun de respecter le code de la route pour le bien de tous. Ces prochains mois, un renforcement des contrôles sera opéré par les forces de l'ordre.**

Samedi 30 avril s'est tenue la 3<sup>ème</sup> édition de la Rando zéro déchet. Nouveauté cette année, la commission environnement a décidé de mettre en avant une association de la commune afin de tisser des liens plus étroits et de permettre de se rencontrer pour un moment convivial. Tout cela pour une bonne cause : l'environnement et la qualité de vie à Champvans !

Pour cette édition, l'**US trois Monts** a répondu présent. La randonnée reste bien sûr ouverte à tous. Une quarantaine de personnes, petits et grands, ont arpenté les sentiers de la commune sur des parcours de 3 à 10 km.

Un grand merci aux membres de l'association de football et aux bénévoles pour leur contribution à la réussite de ce moment.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition avec une nouvelle association à l'honneur !



Les participants ont été ensuite mis à contribution, par petit groupe, pour proposer librement des actions afin de protéger la nature sur le territoire communal. 29 propositions ont été listées !

La 2<sup>ème</sup> réunion qui a eu lieu le 17 juin vise à reprendre les actions proposées, à les clarifier, à les trier en fonction de leur faisabilité, à plus ou moins long terme, en fonction des priorités (*niveaux d'importance des enjeux, niveaux d'implication possibles des habitants par action...*) de la possibilité de la commune à les mener avec plus au moins d'autonomie (*quel niveau d'accompagnement de Dole Environnement, de la LPO ou d'autres partenaires en fonction des actions*).

Le fruit de ce travail sera ensuite proposé au conseil municipal pour amendements et validation d'un plan d'actions. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter.

**Pour la biodiversité du village, je m'engage !**

### État actuel des connaissances pour Champvans :

- 75 mares

- 626 espèces végétales répertoriées dont 12 espèces menacées

- 104 champignons

- Insectes : 56 espèces dont 19 orthoptères, 35 papillons, 2 odonates

- Amphibiens : 8 (dont grenouille agile, salamandre tachetée, rainette verte, triton palmé, sonneur à ventre jaune)

- Reptiles : 5 (dont lézard à deux raies et lézard des souches)

- Mammifères : 36 dont 18 chauves-souris

- Oiseaux : 99 espèces dont 21 sont menacées

## Projet participatif : un brainstorming très productif !

Soutenus par le Grand Dole, nous avons lancé un appel aux habitants pour participer à notre projet «Biodiversité Champvannaise». La 1<sup>ère</sup> réunion publique a eu lieu le 22 avril et a réuni une vingtaine de participants. Cette soirée de lancement fut animée par Quentin Le Tallec de la LPO et Hugo Barré-Chaubet de Dole Environnement. Nous avons pu, dans un 1<sup>er</sup> temps, découvrir la biodiversité typique de Champvans, que ce soit dans les milieux ouverts, les zones humides, la forêt ou le village.

### Tiques : Protégez vous !

Le soleil incite à parcourir la nature. Mais attention, les tiques sont comme chaque année au rendez-vous. Petit rappel des bons gestes à adopter avant et après chaque sortie...

➡ Portez des vêtements longs, plutôt clairs pour mieux repérer les tiques, des chaussures fermées et un chapeau.

➡ Gardez les cheveux attachés s'ils sont longs.

➡ Utilisez un répulsif à insectes.

➡ Restez sur les sentiers. Évitez les hautes herbes.

En rentrant, contrôlez qu'aucune tique ne s'est invitée chez vous. Vérifiez également vos animaux de compagnie s'ils vous ont accompagné.

En cas de morsure, ne pas utiliser de pince à épiler mais un tire-tique. Désinfectez la peau et surveillez l'apparition d'une rougeur ou tout autre symptôme inhabituel (*fièvre, fatigue, lésions cutanées...*). En cas de doute, consultez votre médecin.



## L'école part à la découverte du Mont

La classe CE2/CM1 de Thierry Destombes est partie à la découverte des pelouses sèches du Mont Coq, riches d'une biodiversité extraordinaire qui lui est inféodée, avec Laura Bourguelat, éducatrice à l'environnement. L'association Dole Environnement a bénéficié de financements du Grand Dole et du Conseil départemental, par le biais du dispositif "Espaces naturels sensibles". Dole Environnement propose un programme d'animation en 5 séances auprès de cette classe, afin de découvrir la faune et la flore exceptionnelles des pelouses sèches. L'association participe également à l'élaboration d'un sentier pédagogique à destination du grand public, afin de valoriser la richesse de ce milieu. Les enfants ont pu contribuer à ce sentier en fabriquant des silhouettes d'animaux sauvages et d'orchidées en contreplaqué. Ils ont pu détourner l'espèce choisie grâce au vidéoprojecteur, aider à la découpe, limer les bords, et enfin la peindre. De vrais pros !



Atelier peinture



Détourage des silhouettes avec le vidéoprojecteur



Les œuvres



Atelier découpe



LAMI DU POTAGER  
CULTIVONS LE PARTAGE !

## Autour d'un jardin : entraide intergénérationnelle et partage

*Mr Jacques Jupille et Mme Christine Zante se sont bien trouvés. Depuis une dizaine d'années les chevaux de Christine entretiennent une partie du terrain de Jacques.*



Avec le temps, la confiance et le respect mutuel, le partage s'est élargi à la remise en état du jardin potager que Mr Jupille avait laissé en jachère : «*On remet tout en culture*». Enfin grâce à cette complicité le jardin renaît : «*Ça fait plaisir, ça change de la routine et cela redonne envie de jardiner*». Le jardin potager devient un lieu et un moment de lien social, d'échange d'expériences et d'entraide : «*elle me traîne mes brouettes quand c'est trop lourd !*».

Le jardin potager partagé permet de rompre l'isolement, de redonner goût à la vie : «*ça fait de la vie, redonne vie au jardin et on retrouve de l'énergie. C'est positif, une belle expérience et un vrai partage !*» disent-ils en cœur. «*En plus on retrouve un peu en enfance avec les chevaux, les chèvres, les poules et les foins, les vendanges qui se faisaient en famille et entre voisins*».

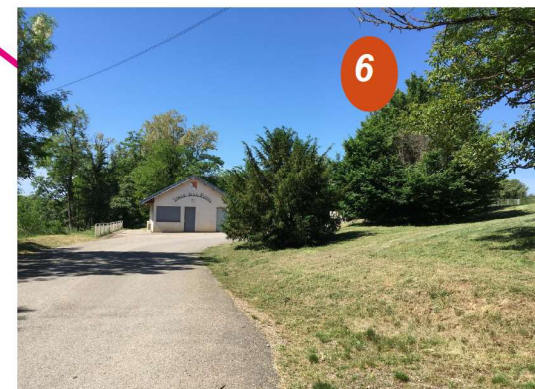
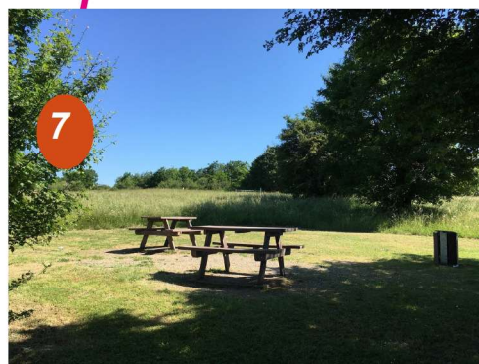
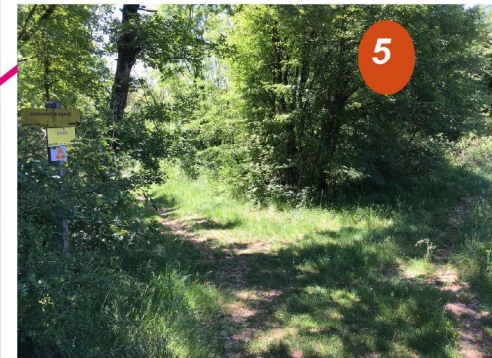
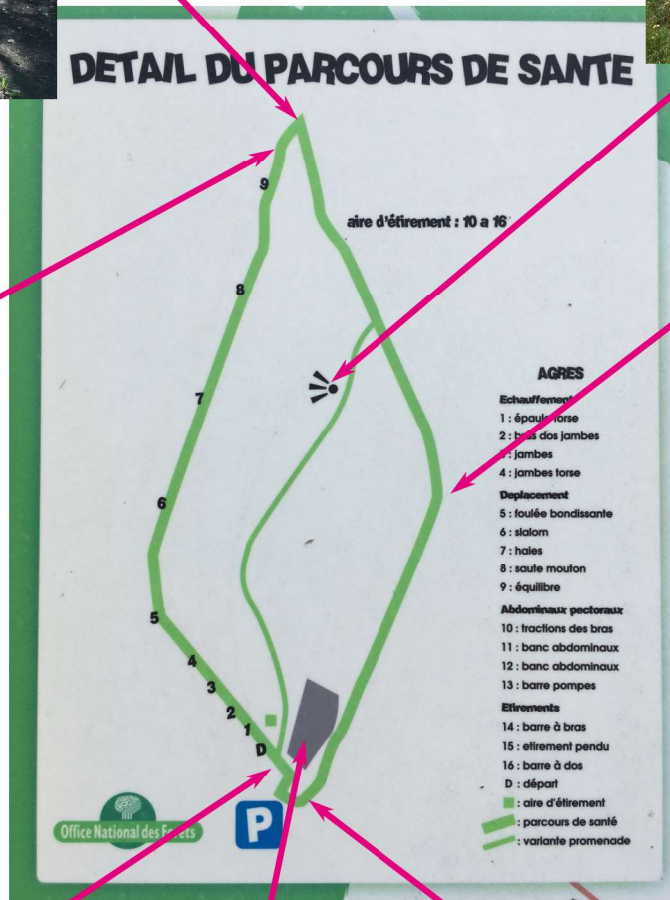
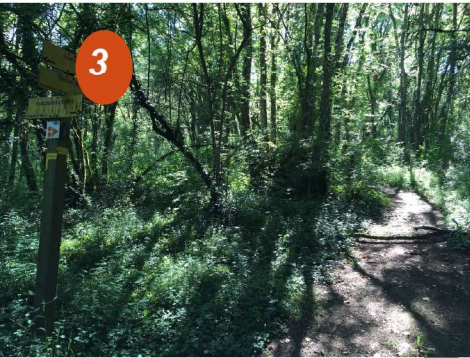
***Vous êtes intéressé pour partager votre jardin potager ou vous souhaitez jardiner et vous n'avez pas de terrain ? Contactez la mairie qui mettra en relation ex et futur jardinier !***

***Nous formaliserons cette collaboration par la signature d'une petite convention.***

Environ 2 km si on rajoute l'aller/retour au "point de vue"

Départ : MONNIÈRES, parking au-dessus du stade et de la déchèterie.

Quelques infos : Il y a une aire de pique-nique avec 2 tables près du parking et du départ. Il manque quelques panneaux explicatifs pour certains agrès. Après le n°9, vous verrez un embranchement, continuez sur le sentier de gauche. Puis, au poteau indicateur "Circuit VTT", montez à droite. Ensuite, au poteau indiquant le point de vue du Mont Joly, vous pourrez faire un petit détour pour profiter du panorama à 360°. Revenez sur vos pas, descendez à droite, et enfin, au dernier poteau, tournez à droite pour boucler le parcours. Bonne balade !





# Foyer rural de Champvans

## Associations & Culture

*Le printemps 2022 a vu reprendre toutes les activités des sections du Foyer rural, avec plaisir et motivation. La plupart cesse cet été, sauf la marche nordique et la pétanque.*

➔ Après le succès de son Challenge Pasteur organisé à Champvans le 22 mai, le club APCFR fêtera ses vingt ans cet été et Michel Bourgeon propose de fêter cet anniversaire les 11, 12 et 13 juillet, de 17h à 22h avec tous les Champvannais : animations sous forme de jeux et de défis, puis concours réservé aux habitants et à leurs invités, au centre du village (ou au stade Mothet) le jeudi 14 juillet (inscriptions à 14h et début des jeux à 15h). Venez nombreux !



**Le 15 juillet**, concours départemental en triplettes formées, réservé aux licenciés de la fédération de pétanque à partir de 14h30 au stade Jean Mothet pour soutenir nos joueurs, qui poursuivront leurs compétitions jusqu'à l'automne. Vainqueurs du Challenge Pasteur de pétanque à la remise des prix orchestrée par Hubert, en présence du président du FRC, Hervé Benoit-Chieux, de sponsors et de Sylvie Ducugnon, Adjointe chargée de la Vie associative à Champvans.



➔ En mai, des membres de la section Patrimoine ont entrepris le nettoyage et la restauration des auges de la fontaine de Priesle : Martine Mignot précise que la source qui jaillit au centre de ce bâtiment situé au sud-ouest de Champvans, avait été captée pour l'abreuvement du bétail et protégée par ce petit bâtiment en pierre de taille construit en 1857. Elle alimente des abreuvoirs situés quelques dizaines de mètres plus bas, en bordure du chemin qui mène au bois de la Malnoue . Son débit est modeste mais

après être passée sous l'autoroute A39, elle alimente aussi l'étang de Damparis.

➔ Après les six représentations de la troupe Lé Zan'Portepièce, qui ont enthousiasmé plus de 1000 spectateurs, la section théâtre a remis mi-avril un chèque de 1500 € à l'association Enfance et Partage de Dole.

➔ Le 6 juin 2022, la section «escouade champvannaise» a commémoré le débarquement allié du 6 juin 1944 par plusieurs animations mémorielles. Dès 10h00 un défilé composé des membres de l'escouade en tenues militaires d'époque, de la section locale des anciens combattants, d'un groupe de civils également en habits d'époque, ainsi que 7 véhicules anciens, civils et militaires, sillonnait les rues du village jusqu'à la salle des fêtes.

Le défilé fut accueilli devant la salle des fêtes par le groupe musical «Le Banda Jazz» qui interpréta magistralement plusieurs morceaux d'époque. A 12h30, un repas républicain était servi dans la salle des fêtes, agrémenté par un

diaporama de vues historiques du débarquement ainsi qu'une exposition d'affiches.

Environ 300 spectateurs ont suivi cette animation, ce qui peut être considéré comme un succès pour une première édition. Espérons que le public sera plus nombreux en 2024 lors de la commémoration des 80 ans du débarquement.



# Associations & Culture

La section **Culture & Créations du Foyer rural de Champvans** a organisé tout au long de de l'année scolaire 2021-2022 onze ateliers Crayons & Pinceaux. Les adhérents FRC ont pu s'initier au dessin avec des crayons pastels et à la peinture acrylique grâce aux conseils de notre adhérente expérimentée Aline Lavoine.

Certaines œuvres seront exposées **dimanche 11 septembre** autour des stands de vente de livres bradés du FRC, salle André Seguin, à l'occasion de la **2<sup>ème</sup> balade artisanale et gourmande de Champvans**.

Si vous êtes intéressé(e) pour participer à cet atelier, RdV le **vendredi 2 septembre** à 14h pour la reprise, et les vendredis en semaine paire 14h15 -17h (*sauf vacances scolaires*). Possibilité d'autres ateliers (*sculpture de livre, crochet, tricot, quilling...*) sur d'autres créneaux : matériel fourni et coût annuel de 10 € si Champvannais ou 30 € si extérieur.



**Pré-inscription nécessaire au plus tôt et (ré)adhésion au foyer rural de Champvans dès le 11 septembre 2022.**  
Contact SMS: **06.08.11.33.12** ou mail : **3c@frc.dujura.fr**  
Informations : <http://foyerruraldechampvans.dujura.com>

## LES COPAINS DE LA TRAVERSEE, toujours aussi solidaires !

Ils étaient une cinquantaine à partir à Chamblay, ce dimanche de Pentecôte, afin de participer à la marche organisée par Groupama au bénéfice des maladies rares. Superbe journée d'amitié, de convivialité et d'efforts.

### 15<sup>ème</sup> TRAVERSEE DU GRAND DOLE :

#### ➡ **Samedi 17 septembre :**

Un **trail découverte à 15h** sera organisé sur un parcours de 7 km sans difficulté notoire, simplement le plaisir de participer.

Le **1<sup>er</sup> Trail** de la TRAVERSEE à **15h30** chronométré et classé, sur un parcours de 13 kms, à travers monts et bois. Les bénéfices de cette manifestation seront reversés à la **famille de CLELIE** (*jeune enfant de 3 ans*).

Repas à 20h organisé par l'association permettant à ceux qui ne peuvent pas venir courir ou marcher de participer également. Inscriptions sur le site ou sur bulletin.

#### ➡ **Dimanche 18 septembre**

Au programme, 3 circuits de marche avec transport en car jusqu'au point de départ. Ainsi, toutes les arrivées se feront donc à Champvans

➡ **16 kilomètres** : départ du car à 07H45 (*Attention horaire impératif*)

➡ **10 kilomètres** : départ du car à 09 H 00

➡ **5 kilomètres** (*circuit validé PMR*) - départ directement depuis la salle des fêtes et arrivée à Champvans

En clôture, apéritif offert à la salle des fêtes avec la remise officielle du chèque.

Inscriptions et renseignements :

[www.copains-de-la-traversee.fr](http://www.copains-de-la-traversee.fr) / Tél 06 76 37 14 75

## Chasse aux œufs de l'APCEM



Le 9 avril, l'APCEM s'est transformé en lapin de Pâques !

Pas moins de 90 enfants ont eu le plaisir de chercher les œufs cachés dans le terrain de jeux de la commune.

Deux niveaux de difficultés : Les maternelles devaient retrouver 5 œufs de couleurs différentes et les primaires 5 œufs blancs avec des lettres pour retrouver le mot caché : « **LAPIN** ».

Chaque participant a été récompensé de ses recherches par un lapin en chocolat et un paquet de pop corn !



Bienvenue  
à la médiathèque  
**Raymond  
LEFÈVRE**

Réseau  
des médiathèques  
du Grand Dole

# Associations & Culture

## Horaires d'accueil du public :

**Lundi 15h30 – 19h30**

**Jeudi 15h30 – 18h00**

**& samedi (semaine paire) 09h30 – 12h00**

## Fermeture au public :

*du 11 au 25 juillet inclus et du 8 au 18 août inclus.*

Abonnement et prêts 100 % gratuits pour tous : venez vite demander à Sylvie votre carte d'abonné, ou bien faites réactiver à Champvans votre ancienne carte du réseau de Lecture publique du Grand Dole... Et emportez jusqu'à 15 documents prêtés pour quatre semaines, que vous pouvez rendre dans les six autres médiathèques en réseau !

**Catalogue en ligne, informations et agenda de toutes les animations sur le portail :**

<https://mediatheques.grand-dole.fr>

### ➔ Jeudi 7 juillet à 16h30 : Écoutons : la Bib' lit haut !

On dit souvent "qui se ressemblent s'assemblent"... Sylvie propose des lectures animées d'albums qui font pourtant l'éloge d'amitiés singulières, avec des copains surprenants, inattendus mais tellement sympathiques ! Suivies d'un jeu pour fêter les vacances avec les enfants inscrits (*dès 3 ans, durée 1h*).



➔ **Apéro-lectures**, rendez-vous mensuels le premier lundi chaque mois de 18h à 20h, **4 juillet, 1<sup>er</sup> août, 5 septembre et 3 octobre**, pour découvrir deux chanteurs francophones présentés par Jean-Claude et les nouvelles acquisitions que Sylvie liste lors de chaque rencontre. Tout en grignotant et sirotant un verre, on échange à propos de lectures coups de cœur : ce rendez-vous convivial met en appétit et on peut repartir avec des livres à dévorer, ou magazines, CD, DVD, jeux vidéos... (*ouvert à tous, sans inscription préalable*).

### ➔ Jeudi 4 août à 15h30 Écoutons : la Bib' lit haut !

Venez écouter des histoires de pirates... Sylvie propose une lecture joyeuse : **Pavillon pirates !** Suivie d'une très sérieuse course au trésor pleine d'énigmes pour les enfants inscrits (*de 6 à 12 ans, durée 2h*).

Pour tout renseignement : [mediatheque.champvans@grand-dole.fr](mailto:mediatheque.champvans@grand-dole.fr) / Tél. **03.84.71.53.75**



## Le BJazz Big Band

Le 26 mars dernier, nous nous sommes retrouvés avec grand plaisir après deux années sans concert pour notre traditionnelle soirée Cabaret ! Nous vous avons concocté un programme aux petits oignons : des standards, des nouveautés, des surprises... Bref du swing, du latino, du jazz, du rock jazzy et de la bonne humeur !

Comme à chaque fois, nous aimons recevoir un autre groupe pour le plaisir de toutes les oreilles, et cette année, nous avons eu la joie de partager la scène avec Graines de Swing. Un grand merci à celles et ceux qui sont venus nombreux à cette soirée, qui fut aussi l'occasion de vous annoncer notre nouveau nom : le BJazz Big Band, nom qui correspond mieux à l'évolution actuelle de la formation musicale du groupe.

Récemment, nous avons également eu le plaisir de participer à la vie de la commune, en assurant l'animation musicale de la journée du 6 juin dédiée au Débarquement, sous un beau soleil.

Nous reprendrons les répétitions en septembre, et sommes à la recherche de trompettistes et de trombonistes : n'hésitez pas à en parler autour de vous ! Nous vous souhaitons un très bel été, ensoleillé et musical !

**Contact : [rouletvincent@wanadoo.fr](mailto:rouletvincent@wanadoo.fr)**





Jura  
DÉPARTEMENT

Crédit Mutuel

# CHAMPVANS

## 2<sup>ème</sup> BALADE

# ARTISANALE ET GOURMANDE

Centre  
du Village

# 11

# septembre

De 9h à 18h

Repas sur place \*

Entrée Gratuite



Possibilité d'exposer de l'artisanat. Règlement et bulletin de participation sur simple demande. Contact par SMS 06 83 17 86 10

\*suivant les dernières directives gouvernementales en vigueur à cette date.

Organisée par l'Union commerciale «Commerçons Champvannais»  
ucccommerconschampvannais@gmail.com

SO PUB Dole - 03 84 70 96 70